

## Séminaire Culture – Justice

### L'accessibilité à la culture pour les personnes placées sous main de justice

*Lundi 7 octobre 2013, Angoulême*

Séminaire organisé par les médiateurs du SESCO, réseau des médiateurs (toutes structures d'Angoulême). Le réseau existe depuis 5-6 ans, il comprend 15 structures culturelles d'Angoulême. En 2009, ils avaient organisé un séminaire de même ampleur sur le thème Culture et Handicap. Accueil par les médiateurs du [réseau SESCO](#) (Services Éducatifs des Structures Culturelles d'Angoulême).

Participants : 37 médiateurs / 18 personnels pénitentiaire / 1 personne de la PJJ

#### **Lexique :**

SPIP = Service pénitencier d'Insertion et de Probation. Service de l'administration pénitentiaire française présent dans chaque département.

DAP = Direction de l'Administration Pénitentiaire

DPJJ = Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

PJJ = Protection Judiciaire de la Jeunesse

DISP de Bordeaux = Délégation Interministérielle à la Sécurité Privée

DTPJJ Poitou-Charente = Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

Centre de détention en milieu fermé

Centre de détention en milieu ouvert

#### **Présentation de la journée par 2 médiateurs du SESCO et une personne du SPIP 16.**

La culture est un droit fondamental comme l'éducation. Dans le domaine de l'accès à la culture pour les personnes placées sous main de justice, il y a toujours mieux à faire pour aller plus loin. But de la journée est d'échanger sur les « bonnes pratiques ».

L'accès à la culture pour les personnes placées sous main de justice fait l'objet d'une convention au niveau national entre le Ministère de la Culture et le Ministère de la Justice, ensuite déclinée au niveau régional.

#### *1. Présentation des différentes missions réalisées au niveau culturel par le SPIP 16 :*

- Depuis 2013 avec le théâtre d'Angoulême : 4 ateliers de 10 heures / an : 2 pour les hommes ; 2 pour les femmes.
- Depuis 2010, partenariat avec le [Musée d'Angoulême](#) : conférence avec les 2 populations carcérales (hommes et femmes) réunies ; sorties à caractère culturel : des détenus se

déplacent au musée dans le cadre d'une permission de sortie à caractère culturel et ont ensuite un atelier de pratiques artistiques. En 2014, 3 séances sont prévues avec le Musée d'Angoulême + une sortie sur le site archéologique d'Angeac.

- Depuis 2010, partenariat avec le [FRAC](#) : 4 fois/ an conférence d'histoire de l'art, sorties culturelles ou présentation d'œuvres en milieu carcéral.
- Depuis 2010, partenariat avec [la NEF](#), salle de musiques actuelles : concert en milieu carcéral fermé pour la Fête de la Musique.
- Avec la [Cité Internationale de la BD et de l'image](#) : 2 ateliers de BD avec la Maison des Auteurs à Angoulême ; exposition du prix Transmuraillles pendant le Festival de la BD ; Prix auteur roman policier. (Une convention sur l'année est établie)

**Approche historique : Intervention de Morrad Benxayer**, adjoint au chef du département de la politique des publics, direction générale des patrimoines : retour sur 25 années de rapprochement entre les ministères de la culture et de la justice.

- Il faut une offre culturelle de qualité qui répond à des principes humanistes, qui sont au cœur des missions du ministère de la culture.
- Entre 1986 et 2013, environ 6 chartes différentes signées entre les 2 ministères. Evolution des missions et des contenus : reconstruire une identité citoyenne, favoriser le processus de réinsertion par notamment l'acquisition de nouvelles compétences, encourager des « prestations » culturelles de qualité, définition des modes d'actions, mise en place de comités locaux pour l'évaluation des projets, créations de bibliothèques, mises en place de fiches pratiques.
- Dernière convention : mai 2013 relative à la mise en place de projets culturels destinés aux personnes placées sous main de justice et aux mineurs sous protection judiciaire ([voir lien](#))
  - ⇒ L'éducation artistique et culturelle, enjeu majeur du ministère actuel, n'est plus circonscrit à l'école > parcours culturel et artistique tout au long de la vie, également en prison (parenthèse sociale). Cette évolution passe par 3 points différents :
    - Accords avec [l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire](#) (ENAP) afin qu'une formation sur la culture soit introduit dans les formations de la future administration pénitentiaire.
    - Conventionnement avec les instances régionales
    - Évaluation : 25 novembre 2013, comité de pilotage national.
- ⇒ Existence de quelques dispositifs nationaux :
  - [Passeurs d'images](#) : Éducation à l'image hors temps scolaire

- [Les portes du temps](#) : Jeunes et patrimoine
- Des cinés, la vie ! : Sensibilisation à l'image pour les jeunes pris en charge par la PJJ.

⇒ Possibilité d'organiser des actions dans le cadre des manifestations nationales comme Le Mois du Doc, la Fête de la Musique, la Semaine de la Langue Française, le Printemps des poètes.

⇒ Autres exemples cités rapidement : CVC 2002, conférence organisée par [MP 2013](#)

⇒ Question ouverte : culture et son rapport à la prison ?

### **La politique culturelle menée par la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP) et la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) auprès des personnes placées sous main de justice :**

1. *Nathalie Faure, chargée du dévelpt culturel à la justice, Bureau des Politiques Sociales d'Insertion, DAP :*

Référence à l'article 27 de la Loi pénitentiaire et au Code de procédures pénales qui comprennent des sections sur le travail, la formation, la culture, le sport. L'objectif est de favoriser la réinsertion en développant des actions qui vont vers l'expression de la personne, son autonomisation, son ouverture sur le monde, sa remobilisation dans un projet de vie. 5 axes de travail :

- L'insertion sociale et professionnelle
- Connexion entre l'intérieur et l'extérieur de la prison (faire entrer et sortir la culture)
- Offre culturelle suffisante du point de vue qualitatif et quantitatif : elle doit être portée par des professionnels qualifiés à même de les remobiliser. Cette offre doit être adéquate, car la prison est un milieu plein d'exigences et de contraintes : règle, [emploi du temps](#)
- Favoriser les liens avec les familles (enfants/parents)
- Sensibiliser et former les personnels aux enjeux

La DAP met en œuvre des partenariats à partir des conventions nationales :

DISP + DRAC ou DISP + DRAC + DIRPJJ > cofinancement de postes : 10 chargé(e)s régionaux dans toutes la France. Partenariat ensuite avec les structures suivant les projets.

*[Penser aux personnes qui font des Travaux d'Intérêts Généraux (TIG) parfois peu touchées par l'offre culturelle.]*

Exemple de partenariat entre la DAP et des structures culturelles : la Fé du Rock, [Fondation M6](#) (mise en place les canaux vidéos interne dans les centres pénitenciers), [Les arts et les autres](#) (dico dans les cellules).

La DAP décide de certaines orientations nationales. Soutient des projets selon des orientations nationales :

- Lutte contre l'illettrisme / développement lecture et écriture
- Éducation autour de l'image / création de films
- Poursuite et dvlpt d'actions dans les arts vivants
- Dvlpt de projets innovants ; protection de la nature, animaux, projets culinaires, culture scientifique.

## 2. Maud Guivarch, DPJJ :

La DPJJ travaillent avec les mineurs, notamment un public d'adolescents. Travailler avec des mineurs placés sous main de justice, c'est essayer de les replacer dans l'adolescence > projet adéquat qui permettent de révéler/découvrir leur compétence : remettre de l'envie, du rêve, du projet de vie, découverte des possibles. La PJJ a 2 missions :

- Protection de l'enfance
- Prise en charge des mineurs délinquants > suivi éducatif mené par différents professionnels. 2 types d'incarcérations : milieu ouvert ou milieu fermé.
- Exemple : Département territorial pour la Protection Judiciaire de la Jeunesse de Poitou-Charente :
  - ⇒ 5 unités en milieu ouvert : réparties sur un vaste territoire, difficulté de mobilité donc de rassemblement pour des actions
  - ⇒ 1 centre fermé
  - ⇒ 1 établissement de placement

### **En milieu fermé :**

2 éducatrices travaillent à plein temps dans le centre fermé : elles essaient de mettre en place le suivi le plus individuel possible, avec des actions socio-éducatives. Elles mettent en place des actions culturelles : autour de l'alimentation (goût, recettes), art-thérapie, presse (accès à l'écriture). Elles travaillent le projet de sortie. Leur difficulté principale est le temps pour mettre en place des actions culturelles, car elles travaillent beaucoup sur entretiens individuels (voir contraintes/limites).

Les activités culturelles ou socio-culturelles peuvent être une alternative aux poursuites > mesures de réparations, stage de citoyenneté : ex : stage avec un comédiens sur 4 jours dont les résultats ont été présentés aux parents, aux personnels de l'administration judiciaire et aux magistrats.

Art et insertion > activité autour de la BD depuis 2010 : 1 semaine d'atelier financé par la DRAC avec un diplôme à la sortie du stage.

### **Les contraintes/ limites de l'intervention culturelle :**

- Centres pénitenciers sont des milieux privés avec leurs propres règles de vie (emploi du temps, sécurité) : il faut s'intégrer dans une organisation préexistante et aux activités déjà prévues.
- Le personnel doit être convaincu du bien fondé des projets culturels car ils sont partie prenante de la vie carcérale, des médiateurs auprès des détenus. Exemple : à Bordeaux, 2 journées « Vie

ma vie » entre les personnels de la prison et d'un théâtre. Cela permis de comprendre les contraintes et réalités de chaque milieu, une sorte de compréhension mutuelle.

- Contraintes temporelles et matérielles :
  - ⇒ Temps de la peine différent pour chacun > difficulté d'avoir un groupe stable
  - ⇒ Pas toujours de salles adaptées aux activités prévues, du coup l'activité s'adapte à la salle
- Concurrence entre les activités : les détenus font le choix d'une activité parmi une gamme de propositions ou d'impératifs variés : sport, promenade, école, travail, RDV avocat, parloirs...
- Les activités culturelles sont associées aux loisirs comme le sport ou la promenade. Quelle(s) représentation(s) ont les détenus de l'activité culturelle proposée : inaccessible ? étrange ? Ils sont en général peu familiarisés des activités culturelles à l'extérieur.
- Difficultés pour diffuser l'information > informer les personnels

### **Retour d'expérience**

[Rainforest IV, artiste Thomas Tilly, Le Confort Moderne \(3 jours/ juin 2013\), Milieu ouvert :](#)

Atelier proposé dans le cadre du projet Script Geometry et animé par Thomas Tilly – avec le soutien du Confort Moderne, de Jazz à Poitiers et du Lieu Multiple et en partenariat avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Poitiers.

Sculptures sonorisée réalisée avec 8 personnes placées sous main de justice, choisies par le SPIP de Poitiers. Bilan très positif : participation individuelle à un projet collectif, création de lien social, les participants sont restés bénévoles après l'expérience au festival. Question : comment garder la dynamique après l'expérience ?

### **Quels effets dans la lutte contre la récidive ?**

La lutte contre la récidive est une des missions principales du SPIP. Dans les projets culturels, 4 dimensions peuvent enclencher des réactions allant dans le sens de cet objectif :

- Aller vers un mieux être personnel en améliorant l'image de soi
- Socialisation, création de liens sociaux : respect de soi et des autres, relations à l'extérieur. La prison désocialise parfois des gens déjà désocialisés.
- Acquisition de nouvelles connaissances, dvlpt des talents
- Mobilisation de la personne dans un projet, projection de soi dans le temps

La prison est parfois pour le détenu le moment de prendre un temps sur soi. Différents exemples d'actions ont été présentés dans cette thématique : atelier d'écriture, atelier graff (UEMO – PJJ de Saintes)

### **Atelier / Comment monter un projet culturel ?**

<http://www.calameo.com/read/00019561444467b58ddd1>

### **Atelier / Comment valoriser et rendre visible les actions culturelles au sein du milieu carcéral et à l'extérieur ?**

*Intervention de Denis Brun, ateliers dans le centre pénitencier pour femmes des Baumettes, Marseille en 2000 ; présentation de Transmuraille, prix BD.*

- Pour l'atelier de Denis Brun aux Baumettes, voici les exemples de valorisation cités :
  - ⇒ Exposition du travail des ateliers dans La Maison des Familles, vernissage avec les familles
  - ⇒ Article dans la presse locale : ½ page dans *La Provence*
  - ⇒ Edition du Frac PACA sur les projets menés avec l'administration pénitentiaire de la région
  - ⇒ Edition de posters A3 avec les réalisations des détenues distribués aux participants et aux surveillants
  
- Autres possibilités de valorisation à envisager :
  - ⇒ [Lettre d'information](#) du Centre de documentation de l'ENAP
  - ⇒ Collaborer avec la bibliothèque de la prison pour une sélection de livres, sites Internet autour du projet
  - ⇒ Utiliser les canaux vidéos internes ? Les personnels de l'AP présents dans l'atelier sont assez pessimistes sur les possibilités d'utilisation de ces canaux (seules 47 prisons / 130 en sont pourvues), qui demandent une formation pour pouvoir s'en servir. Voir au cas par cas.
  - ⇒ Vidéo-conférence ? Visite Virtuelle (ex : Château de Versailles).
  - ⇒ Exposition des travaux dans les structures ?

### **Fin de la journée - Perspectives**

*Leïla Dellanoy, thèse en sociologie : « La création artistique et le développement culturel auprès des personnes placées sous main de justice en milieu fermé » sous la direction de P. Combessie, LASCO – groupe de recherche SOPHIAPOL – Université Paris-Ouest Nanterre La Défense.*

Elle a fait référence au réseau [Art et Prison](#) en Belgique, au sociologue Robert Castel.

Concept de contamination carcérale = la prison renforce souvent les mécanismes qui ont conduits à la prison. Incorporation de la norme carcérale > surenchère de la « virilité ».

2 temporalités dans la prison : temps suspendu à la peine / remplissage administratif du temps > dépossession de la gestion du temps.

Peu d'espace personnel : 9m<sup>2</sup> à 2 ou 3 personnes. Peu de temps à soi, toujours en représentation. Usage de « disquettes », de registres de discours préparés en fonction des différents interlocuteurs, même lors des actions culturelles.

L'enjeu des actions culturelles en milieu carcéral est de permettre « le surgissement de la spontanéité », pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tout doit faire sens. Visée égalisatrice car tout le monde est sur le même plan, mise en risque collective.